



RECRUTEMENT

TRAVAILLEUR SOCIAL

Type de contrat : Contrat à durée indéterminée

Date de début du contrat : Dès que possible

Temps de travail : 35 heures hebdomadaire

Lieu de travail : NANCY MDA

Expérience souhaitée : 6 mois minimum en tant que travailleur social

Formation : Bac +3, minimum exigé (DE CESF, AS, éducateur spécialisé)

Permis et véhicule obligatoire

Reconnue d'utilité publique, l'UDAF de Meurthe-et-Moselle, créée en 1945, représente auprès des pouvoirs publics, l'ensemble des familles du département.

Elle gère différents services d'intérêt familial (service mandataire judiciaire à la protection des majeurs, l'aide à la gestion du budget familial, l'accompagnement social lié au logement...) et accompagne actuellement les familles Ukrainiennes.

La structure compte 130 salariés répartis sur 4 sites : Nancy, Lunéville, MDA Nancy et Longwy.



MISSIONS

Le travailleur social devra accompagner des personnes vulnérables et/ou des familles en les informant de leurs droits en matière de prestations sociales, accès au logement..., en les accompagnant dans leurs démarches administratives, en les orientant vers le service le plus pertinent et en effectuant des comptes rendus d'enquêtes auprès des partenaires.



COMPÉTENCES

- Accompagner une personne dans les actes de la vie civile,
- Collaborer avec l'ensemble des intervenants à la réalisation d'un objectif commun,
- Conseiller un interlocuteur dans des démarches administratives,
- Conseiller un interlocuteur dans l'organisation de la vie quotidienne,
- Gérer le budget d'une famille, savoir effectuer des écrits professionnels sont des compétences indispensables.



QUALITÉS PROFESSIONNELLES

- Cadre de l'intervention et de l'accompagnement dans le secteur social
- Connaissance des dispositifs et actions pour rétablir des conditions budgétaires normales pour les familles et personnes en fragilité financière
- Connaissance du contexte des enfants de parents vulnérables et des dispositifs et actions possibles pour l'Aide à la parentalité.



SALAIRE

Grille éducateur spécialisé selon les conditions de la Convention Collective Nationale de Travail des Etablissements et Services pour Personnes Inadaptées et Handicapées du 15 Mars 1966

AVANTAGES

- Temps de travail 35 h hebdomadaire sur 4 jours ½ (lundi, mardi, jeudi, vendredi toute la journée et mercredi matin), flexibilité des horaires entre 7h30 et 18h.
- Télétravail
- Évolution de la structure par le biais de nouveaux projets
- CSE (Comité Social et Économique)
- Prise en charge à 50 % des abonnements de transport pour venir travailler

CV + lettre de motivation à envoyer à services-rh@udaf54.com